

Inf'Eau DROME

- P.1 ► Travaux GEMAPI
- P.2 ► Travaux 2023 en images
- P.3 ► Préparer l'avenir
- P.4 ► Edito des Présidents

LE JOURNAL DU BASSIN VERSANT DE LA DRÔME



N°30, DÉCEMBRE 2023

2023

UNE ANNÉE RICHE EN TRAVAUX

Réhabilitation de l'ancienne gravière des Freydières

Retrouvez
la vidéo
« **Travaux Freydières** »
sur la chaîne Youtube
de la Commission
Locale de l'Eau CLE
DROME

Après la prise de compétence GEMAPI* et l'aboutissement des différentes études lancées ces dernières années, 2023 a vu la réalisation de nombreux projets et travaux conciliant à la fois gestion du risque inondation et restauration - préservation des milieux aquatiques.

Ce sont au total près de 2 300 000 € de travaux qui ont été investis par le SMRD et ses partenaires (Agence de l'Eau, Département de la Drôme, CNR, Etat et communes) pour assurer le bon état de nos rivières et limiter l'impact des crues.

Et pour l'avenir ?

Le contexte de changement climatique et les événements qui touchent régulièrement les régions voisines imposent une attention encore plus forte sur les phénomènes d'inondation et leurs conséquences sur les biens et les personnes.

Afin de faire face à ces enjeux sur les prochaines années, le SMRD s'est lancé dans une procédure PAPI (Plan d'Action et de Prévention des Inondations) permettant la mise en œuvre d'un programme global et ambitieux de travaux visant une meilleure gestion du risque d'inondation à l'échelle du bassin versant.

* Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

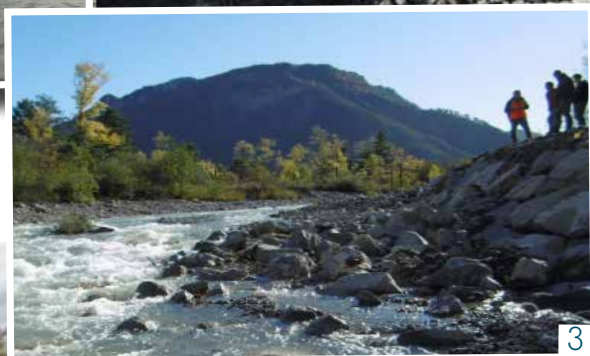
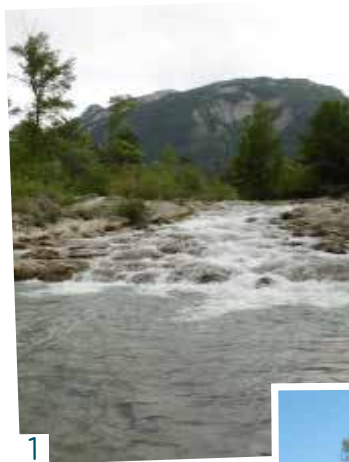
TRAVAUX 2023 EN IMAGES

1 à 3 – Restauration de la continuité écologique au seuil de Luc-en-Diois avant (1), pendant (2) et après travaux (3)

D'autres seuils ont été aménagés en 2023 sur la Meyrosse à Die et sur la Grenette à Grâne afin de permettre la libre circulation des sédiments et des espèces piscicoles dans les cours d'eau.

4 – Résorption des anciennes décharges de Pontaix et de Vercheny

Pour éviter la pollution des cours d'eau en traitant les décharges présentes sur les berges régulièrement déstabilisées par les crues.



◀ **2600** Tonnes de déchets extraits des décharges de Pontaix et Vercheny



5 – Réhabilitation de l'ancienne gravière des Freydières sur la commune de Grâne

Pour concilier la gestion des risques pour les populations protégées par les digues d'Allex et de Grâne et la restauration de l'espace de mobilité de la rivière.

6 – Plan de gestion stratégique des zones humides

Pour assurer la gestion et la protection des zones humides extrêmement riches et utiles à la régulation des débits des rivières, en période d'étiage comme au moment des crues.

7 – Programmes pluriannuels d'entretien

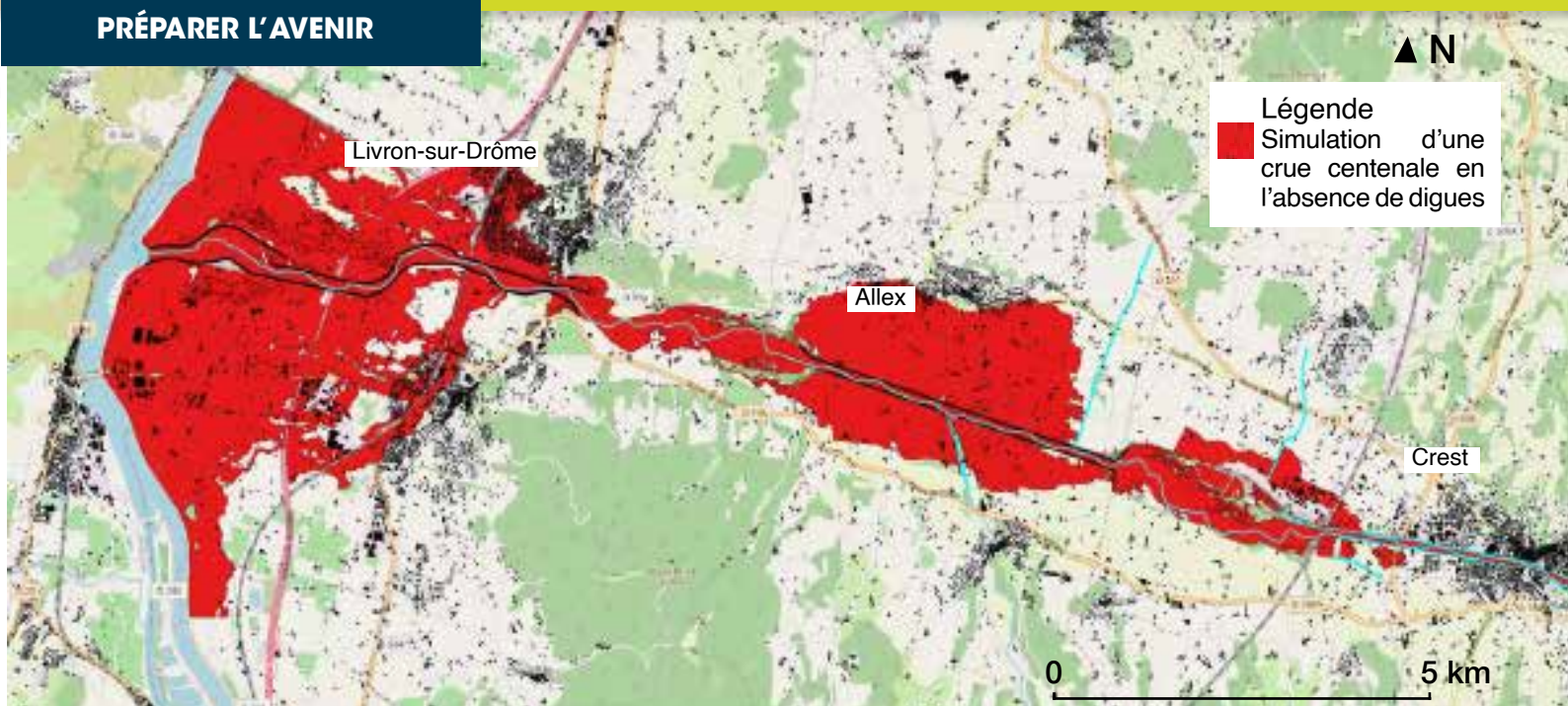
Ces travaux sont menés dans le lit et sur les berges de l'ensemble des cours d'eau du bassin versant afin d'assurer le bon écoulement des crues, de garantir la qualité écologique des milieux aquatiques et lutter contre les plantes invasives.

2,3 millions d'euros ont été nécessaires en 2023 pour financer les travaux et études liés à la GEMAPI

1600 sondages pédologiques effectués sur les 15 zones humides prioritaires



PRÉPARER L'AVENIR



Simulation de la zone inondable de la Drôme entre Crest et la confluence avec le Rhône

Un PAPI pour le bassin versant de la Drôme

Afin de s'emparer plus fortement de la problématique de gestion des inondations, dans un contexte de changement climatique, le SMRD s'est lancé depuis 2022 dans une démarche d'élaboration d'un Plan d'Action pour la Prévention des Inondations.

Cette procédure de contractualisation avec l'Etat permettra au Syndicat, après la réalisation d'études préalables, de mettre en œuvre un programme d'action et de travaux s'articulant autour des points suivants :

- restauration et gestion des ouvrages d'endiguement les plus sensibles, notamment les traversées de Livron-Loriol, Crest et Pontaix, tout en améliorant la gestion de secteurs moins prioritaires ;
- amélioration de la connaissance et de la prévision des crues afin de mieux appréhender la propagation des inondations et de mettre en place des moyens d'alerte et d'anticipation efficaces ;
- impulsion d'une véritable conscience du risque auprès des gestionnaires et populations pour mieux faire face aux événements, adopter les bons comportements et faciliter le retour à la normale.

Si l'année 2024 sera dédiée à la réalisation des études et procédures nécessaires, les premiers travaux d'ampleur devraient débuter courant 2025 sur les digues.



Retrouver le programme d'études préalables au PAPI sur le site du SMRD onglet *Les études \Gestion des inondations* ou bien en flashant ce QR CODE !

LE MOT DE GÉRARD CROZIER, PRÉSIDENT DU SMRD

Les nombreux évènements extrêmes qui ponctuent l'actualité imposent au SMRD et aux collectivités dans leur ensemble de prendre à bras le corps la protection des populations vulnérables à l'aléa inondation. Dans le cadre de la compétence GEMAPI, le SMRD s'est doté d'une capacité financière d'intervention consolidée afin de mener, sur les prochaines années, d'importants travaux de sécurisation sur les secteurs les plus sensibles. Pour autant, ces investissements ne permettront pas une protection totale contre les aléas climatiques. Il est donc indispensable que les populations et gestionnaires s'emparent de la problématique du risque, afin de mieux le prévoir et d'en limiter les conséquences.

Pour mener à bien ces actions, l'équipe du SMRD s'est renforcée en recrutant Madame Anne GANGLOFF, spécialisée dans les programmes de gestion du risque inondation.



LE MOT DE PIERRE LESPETS, PRÉSIDENT DE LA CLE



Anticiper, gérer et agir collectivement, tels sont les principes de la Commission Locale de l'Eau.

C'est tout l'objectif du projet de PAPI qui est l'occasion de concevoir des projets de réduction des risques, en tenant compte des changements climatiques et en cherchant à privilégier des solutions pérennes, respectueuses des cours d'eau et des différents usages.

Composer avec le cycle de l'eau, la vie de la rivière, lui redonner sa place là où c'est possible, et faire ensemble sont nos principales intentions pour mettre en œuvre ce programme d'action ambitieux.

Le SMRD vous conseille dans vos démarches **techniques** et **administratives** pour tous vos projets en lien avec un cours d'eau.

NOUS CONTACTER



Le Syndicat mixte de la rivière Drôme, SMRD, vous accueille

1 Place de la République
26 340 Saillans
Tél. : 04 75 21 85 23

@ : info@smrd.org

f : Smrd Drôme

Y : Commission locale de l'eau CLE DROME

www.riviere-drome.fr

Pôle GEMAPI

Pôle SAGE

Qui demander ?

David ARNAUD : direction de la structure

Julien NIVOU : animation GEMAPI

Fabrice GONNET : animation continuité écologique

Anne GANGLOFF : animation PAPI

Olivier BIELAKOFF : entretien des rivières

Cédric PROUST : animation du SAGE

Claire PETITJEAN : révision du SAGE

Jérôme DUVAL : observatoire des cours d'eau

Charlène PAYAN : animation des actions hydro-économiques

Caroline JEANJEAN : responsable administrative

Marie FALCONE : accueil et secrétariat

Président : Gérard CROZIER

Vice-présidents : Pascal BAUDIN, Frédéric TRON, Martine CHARMET